

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

## Direction des ressources humaines

**Arrêté du 5 mars 2021**

**portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein des cabinets du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer,**

NOR: TREK2107543A

*(Texte non paru au Journal officiel)*

**La ministre de la transition écologique, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et la ministre de la mer,**

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,

### **ARRÊTENT**

#### **Article 1**

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein des cabinets du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer, est fixée à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020 conformément à l'annexe du présent arrêté.

#### **Article 2**

L'arrêté du 21 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2013 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein des cabinets du ministère chargé de l'égalité des territoires et du logement et du ministère chargé de l'écologie est abrogé.

#### **Article 3**

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le 5 mars 2021

Pour les ministres et par délégation

Le Sous-directeur du pilotage, de la performance et de la synthèse

**signé**

N.NEIERTZ

## Annexe

Liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein des cabinets du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Catégorie	Nbre d'emploi	Nbre de points attribués	Désignation de l'emploi
A	1	40	Chef du bureau des cabinets
A	1	30	Adjoint au chef du bureau des cabinets
A	1	30	Adjoint au chef du bureau des cabinets
<b>Total A</b>	<b>3</b>	<b>100</b>	
B	1	30	Adjoint au responsable du pôle ressources humaines
B	1	30	Responsable du pôle déplacement et suivi budgétaire
<b>Total B</b>	<b>2</b>	<b>60</b>	
<b>Total A et B</b>	<b>5</b>	<b>160</b>	